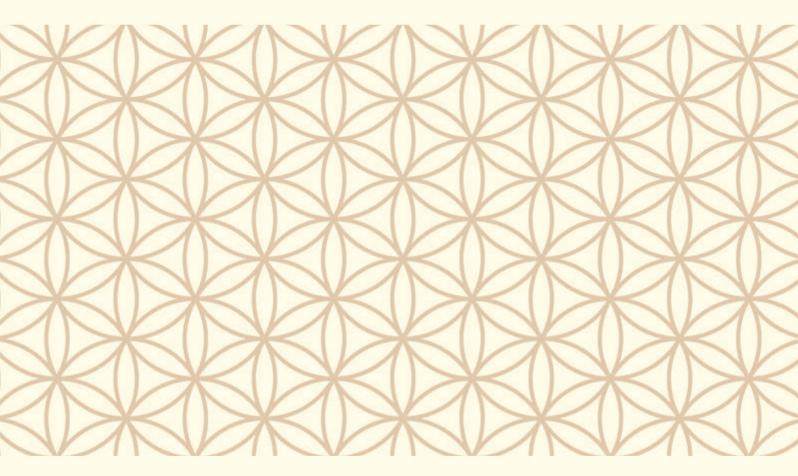


La FIABILITÉ du TÉMOIGNAGE D'UN APOSTAT À PROPOS DES NOUVEAUX MOUVEMENTS RELIGIEUX



Lonnie D. Kliever, Dr en science des religions Professeur d'études religieuses Université méthodiste du Sud Dallas, Texas, États-Unis 24 janvier 1995

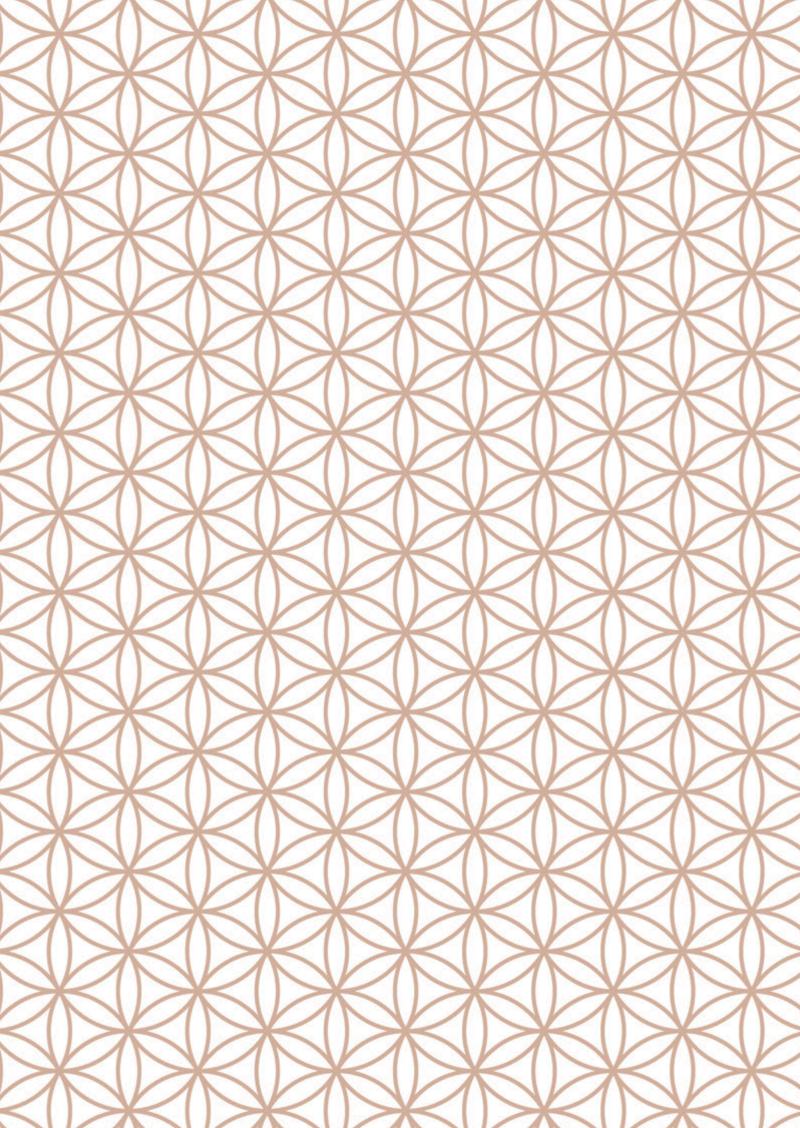


La FIABILITÉ du TÉMOIGNAGE D'UN APOSTAT À PROPOS DES NOUVEAUX MOUVEMENTS RELIGIEUX

La fiabilité du témoignage d'un apostat à propos des nouveaux mouvements religieux

TABLE DES MATIÈRES

I.	Expérience professionnelle	1
II.	Mission assignée	2
III.	L'apostasie dans les temps anciens	3
	III. I. L'apostasie dans le judaïsme hellénistique	4
	III. II. L'apostasie dans les religions païennes	4
	III. III. L'apostasie dans l'Église chrétienne	4
IV.	L'apostasie d'aujourd'hui	6
	IV. I. Les types de départ	7
	IV. II. Les tactiques de réinsertion	9
V.	Conclusions	9



Lonnie D. Kliever, Dr en science des religions Professeur d'études religieuses Université méthodiste du Sud Dallas, Texas, États-Unis 24 janvier 1995

La FIABILITÉ du TÉMOIGNAGE D'UN APOSTAT À PROPOS DES NOUVEAUX MOUVEMENTS RELIGIEUX

I. EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

J'ai obtenu un diplôme de baccalauréat ès arts avec *mention très honorable avec félicitations* de l'Université Hardin-Simmons, en 1955. J'ai passé une maîtrise de théologie avec *mention très honorable* au séminaire théologique de l'Union à New York, en 1959. J'ai fait un doctorat de philosophie des religions et de philosophie à l'Université Duke, en 1963.

Entre 1962 et 1965, j'ai tenu le poste de professeur à plein temps dans le département de philosophie de l'Université du Texas, à El Paso, et je me suis élevé au rang de maître de conférences dans le département des religions de l'Université de la Trinité, à San Antonio, de 1965 à 1969, et dans le département des études religieuses de l'Université de Windsor, en Ontario, au Canada, de 1969 à 1975, où je suis devenu professeur titulaire. Depuis 1973, j'ai tenu la chaire de professeur titulaire en études religieuses à l'Université méthodiste du Sud où j'ai été président du département des études religieuses de 1975 à 1986, et à nouveau à partir de 1993.

Je suis un membre actif de longue date de l'association américaine des professeurs d'université, de l'académie américaine des religions, de la société pour l'étude scientifique des religions, de la société théologique américaine, de la société canadienne pour l'étude des religions, de la société théologique canadienne, du comité d'étude des religions, et j'ai occupé des fonctions nationales, présidé des comités professionnels ou fait partie des comités de rédaction de la plupart de ces sociétés professionnelles.

Je suis philosophe de la religion et de la culture avec des connaissances plus approfondies dans le domaine des religions de l'époque contemporaine. À ce titre, je me suis principalement intéressé à l'évolution des formes de croyance et de pratique religieuses, à la fois des religions principales et des mouvements religieux plus récents, et à la manière dont ces religions plus anciennes ou plus récentes relèvent les défis et changements de la vie moderne. J'enseigne régulièrement des cours de premier, deuxième et troisième cycles portant sur les études comparatives, philosophiques, sociales et scientifiques des religions à l'Université méthodique du Sud. J'ai aussi fait un programme soutenu de recherche et de publication dans mon domaine de spécialisation et j'ai publié cinq livres d'analyse de la pensée religieuse intitulés, *Le christianisme radical* (1968), *H. Richard Niebuhr* (1977), *Le spectre brisé* (1981), *The terrible Meek : essays on religion and revolution* (1987) et *Le cas Dax : essai sur l'éthique médicale et le sens de l'Homme* (1989), ainsi que de nombreux articles dans de grandes revues spécialisées telles que *la Revue théologique de Harvard*, *le Journal de la religion*, *le Journal de la religion*, *le Journal de la religion dans la vie*, *la Revue des études religieuses* et le *Journal d'étude scientifique de la religion*.

En tant que spécialiste des religions modernes, j'ai mené une étude approfondie sur l'Église de Scientologie. J'ai lu la plupart des textes théoriques importants écrits et publiés par Ron Hubbard, examiné de nombreux bulletins administratifs et techniques mis au point par M. Hubbard et les responsables ecclésiastiques et administratifs de l'Église et examiné des échantillons représentatifs des manuels de formation utilisés par les enseignants et les étudiants des différents cours proposés par l'Église. J'ai lu aussi un nombre important d'ouvrages vulgarisés et érudits sur l'Église de Scientologie. De plus, j'ai discuté avec des scientologues pratiquants et visité à New York leur église à la 46° rue et leur Celebrity Centre à la 82° rue, ainsi que leur Organisation de services de Flag à Clearwater, en Floride, et leur Celebrity Centre à Dallas.

II. MISSION ASSIGNÉE

L'Église de Scientologie m'a demandé de donner mon opinion d'expert sur deux questions importantes : 1) L'incidence de l'apostasie sur les nouveaux mouvements religieux, 2) La fiabilité des descriptions faites par les apostats au sujet de leurs anciennes pratiques et croyances religieuses. Ces deux questions sont d'une importance cruciale pour avoir une bonne compréhension des nouveaux mouvements religieux, parce que les apostats sont souvent considérés comme des sources fiables d'information à propos de leurs anciennes croyances et pratiques, en particulier auprès des médias et même dans des ouvrages érudits portant sur les mouvements religieux non traditionnels. De plus, un nombre, bien que limité, d'apostats ont déposé des plaintes en dommages et intérêts, accusant leurs anciennes communautés religieuses, soit de pratiques trompeuses et

frauduleuses, soit de contrainte physique et affective. Ces plaignants servent ensuite de témoins qualifiés dans d'autres cas portés devant la justice à l'encontre de nouvelles religions par des agences gouvernementales ou des dissidents hostiles.

L'attention toute particulière accordée par les médias aux apostats de nouveaux mouvements religieux et le fait que ces apostats aient recours aux tribunaux pour demander réparation de torts qu'ils prétendent avoir subis au sein de leur ancien groupe religieux représentent dans ce siècle un profond changement d'attitude du public face aux apostats. Dans le passé, les apostats étaient sévèrement condamnés pour l'abandon de leur religion. En fait, les actions punitives entreprises à l'encontre de l'apostat par le groupe religieux rejeté étaient souvent appuyées par l'État. Par contraste, ces dernières années, c'est l'apostat qui entreprend des actions punitives à l'encontre de son ancien groupe religieux, parfois avec l'appui de la loi. Les apostats de nouveaux mouvements religieux sont maintenant considérés comme des victimes plutôt que comme des personnes ayant retourné leur veste, à cause des histoires extrêmement négatives qu'ils racontent sur leur passé religieux. Mais la question qui demeure est de savoir si les descriptions faites par les apostats de leurs associations et activités religieuses passées sont fiables.

La raison de l'intérêt particulier de l'Église de Scientologie à la question de fiabilité des apostats est due au fait qu'elle a été la cible d'attaques médiatiques et de litiges civils fondés sur les récits d'apostats. En préalable à l'exposé qui va suivre, je suis convaincu, en me fondant sur ma formation professionnelle et mes propres recherches académiques que l'apostat ne devrait pas être accepté naïvement comme source fiable d'information par les médias, le milieu des érudits, le système juridique et les diverses administrations cherchant à se renseigner sur les nouveaux mouvements religieux. L'apostat doit toujours être regardé comme un individu prédisposé à faire des récits tendancieux de ses croyances et pratiques ou de celles de ses anciennes associations et activités religieuses.

III. L'APOSTASIE DANS LES TEMPS ANCIENS

Le mot « apostasie » vient du grec *apostasia*, qui originellement signifiait insurrection ou sécession. Son usage religieux indique l'abandon délibéré de sa religion. L'apostasie est étroitement liée à l'hérésie dans laquelle le rejet de croyances et pratiques orthodoxes au profit de croyances et pratiques non orthodoxes, au sein d'une même religion, est vu comme un désaveu catégorique d'une vraie religion. En tant que telle, l'apostasie doit être considérée comme un fait public plutôt que privé. L'apostasie n'est pas une question de doutes religieux de nature privée ou d'écarts de pratiques religieuses. L'apostasie est une renonciation et une condamnation publiques de ses

anciennes croyances et pratiques religieuses. L'apostat abandonne souvent une religion pour une autre, mais peut aussi renoncer à la religion en général.

III. I. L'APOSTASIE DANS LE JUDAÏSME HELLÉNISTIQUE

La Bible hébraïque condamne sévèrement l'apostasie nationale des anciens israélites, qui retournaient sans cesse à la religion et culture polythéistes dont ils étaient issus. Mais les premiers cas d'apostasie individuelle se produisirent sous le règne d'Antiochus Epiphanes (environ 175 à 164 av. J.-C.), où de nombreux juifs furent contraints par l'empereur païen de renoncer à leur foi en Dieu, en faveur des dieux grecs. La passion pour la culture hellénistique a produit de nombreuses défections au sein de la religion et de la culture juives, jusqu'à la révolte des Macchabées qui réussirent à restaurer la loi et le nationalisme juifs. L'apostasie continua sporadiquement, mais un tel abandon de la loi juive rencontra alors une profonde condamnation de la part de la communauté juive.

Plus tard, sous la loi romaine, les juifs furent autorisés à pratiquer librement leur religion sous la conduite d'une tétrarchie juive. Pendant cette période, des mouvements sectaires apparurent de toute part, mais aucun ne fut supérieur, en puissance, au mouvement chrétien qui, par la suite, se sépara complètement du judaïsme. Les sectaires et les chrétiens furent condamnés en tant qu'apostats. De plus, il est à noter qu'une telle apostasie était condamnée aussi bien politiquement que religieusement, car la religion et la citoyenneté ne faisaient qu'un chez les juifs. L'apostasie était considérée comme un crime contre l'État et un péché contre Dieu. On refusait à la fois le salut et la citoyenneté à l'apostat.

III. II. L'APOSTASIE DANS LES RELIGIONS PAÏENNES

En règle générale, l'idée d'exclusion ne faisait pas partie des religions grecques et romaines, étant donné leur nature polythéiste. Les cultes païens n'excommuniaient pas les membres qui avaient adhéré à des traditions religieuses ou à des groupes philosophiques rivaux. Mais les dieux des religions païennes étaient la plupart du temps reconnus officiellement par les autorités civiles et étaient identifiés avec le bien-être de l'État. Dans de telles circonstances, l'abandon de religions politiquement approuvées suscitait des critiques parmi le peuple et même une persécution de la part de l'État. Dans l'Orient grec, les chrétiens étaient accusés d'athéisme, puisqu'ils rejetaient les dieux du peuple. Dans l'Occident latin, les chrétiens étaient accusés d'abandonner la religion de leurs ancêtres. Dans les deux cas, les chrétiens qui refusaient de rendre hommage aux dieux de la cité étaient condamnés et souvent persécutés pour insurrection contre l'État. En résumé, l'apostasie ne devint un problème dans la société païenne qu'au moment où il y eut un rejet de ses coutumes ancestrales ou de ses dieux.

III. III. L'APOSTASIE DANS L'ÉGLISE CHRÉTIENNE

De nombreux juifs et païens convertis au christianisme continuèrent à observer la loi juive pour les uns et à participer aux fêtes religieuses païennes pour les autres. Au début, la continuité

d'anciennes coutumes religieuses ne fut pas considérée comme apostate. L'apostasie ne devint un problème évident que lorsque l'Église chrétienne se sépara des formes juives et gnostiques de la chrétienté. Déjà dans le Nouveau Testament, l'apostasie était associée aux faux enseignants et prophètes qui annonçaient la fin apocalyptique du monde. Dans les premiers siècles, l'apostasie était principalement un problème interne, car le christianisme orthodoxe s'était séparé lui-même des mouvements hérétiques et schismatiques. Mais avec la conversion de Constantin, l'apostasie devint une offense civile punie par la loi. C'est alors que commencèrent plus de mille ans de coopération mutuelle entre l'Église et l'État. L'État utilisait la force de l'épée pour protéger l'Église contre l'apostasie et l'Église utilisait le pouvoir des Écritures pour protéger l'État contre l'insurrection. Les apostats étaient privés de leurs droits civiques et religieux.

L'abandon déclaré du christianisme fut rare là où les liens entre l'Église et l'État étaient solides, mais même les mouvements secrets d'apostasie étaient activement réprimés. La torture fut largement employée pour obtenir des confessions et encourager les désaveux. Les apostats et les personnes faisant schisme étaient excommuniés de l'Église et persécutés par l'État.

L'apostasie à grande échelle eut lieu également dans l'histoire chrétienne. Le « Grand schisme », intervenu entre l'orthodoxie orientale et le catholicisme occidental, au VIII^e siècle, marqua la première grande division au sein de la chrétienté et eut pour résultat une excommunication mutuelle. La réforme protestante du XVI^e siècle divisa encore davantage les chrétiens. Chaque groupe sectaire affirmait avoir retrouvé l'authenticité de la foi et de la pratique du Nouveau Testament, reléguant ainsi les versions rivales du christianisme au statut d'apostasie.

De plus, les Églises protestantes jouissant d'un monopole territorial usèrent de l'excommunication religieuse et de la persécution politique à l'encontre de leurs rivaux se réclamant du christianisme authentique. C'est seulement après la fin des guerres de religion, et après la promulgation des édits de tolérance que s'acheva la répression politique active de l'apostasie. Des sanctions religieuses formelles et informelles continuèrent cependant à être imposées, depuis l'excommunication et le déshéritage jusqu'à la censure et au bannissement.

Ainsi que le démontre cet aperçu, la condamnation des apostats fut utilisée, dans le passé, comme « stratégie de légitimation » par toutes ces religions qui se déclaraient être la seule et unique religion possédant des croyances et pratiques correctes. Dans les nations et territoires qui mêlaient les loyautés politiques et religieuses, l'apostasie faisait l'objet de sanctions aussi pénales que religieuses. L'apostat était privé de la citoyenneté aussi bien que du salut. En tant que tel, l'apostat était perçu comme promoteur de fausseté et d'immoralité menaçant la pureté de la communauté religieuse et la stabilité de l'ordre politique.

Dans le monde moderne, l'apostasie est devenue de moins en moins un problème, car les traditions religieuses ont adouci leurs affirmations dogmatiques et les sociétés laïques se sont elles-mêmes séparées de l'approbation religieuse. L'acceptation du pluralisme religieux et la privatisation de la foi religieuse ont grandement libéré les individus de l'anathème religieux et pénal réservé aux apostats. Il est certain que l'Église catholique romaine garde à sa disposition l'arme de l'excommunication, que les protestants fondamentalistes dénoncent les dangers de l'hérésie et que les familles ferventes peuvent à l'occasion renier les enfants qui ne se marient pas selon leur foi ou se convertissent à une autre religion. Mais ces sanctions n'ont pas le poids privé ou public qu'elles avaient autrefois. Ce sont les actes rituels des dogmatismes religieux qui ont perdu, au sein des cultures pluralistes et laïques, leur toute-puissante autorité.

IV. L'APOSTASIE D'AUJOURD'HUI

Au cours des trente dernières années, l'apostasie est à nouveau devenue une question d'actualité dans les cercles publics aussi bien que privés, même si, comme indiqué plus haut, le traitement réservé à l'apostat d'aujourd'hui ne ressemble en rien à celui d'hier. Depuis les années soixante, divers nouveaux mouvements religieux ont fait leur apparition au sein des démocraties modernes. Nombre de ces mouvements religieux minoritaires requièrent de leurs membres un engagement total et absolu envers les enseignements religieux et une complète dévotion à leur communauté. D'autres religions nouvelles n'exigent pas l'immersion totale de leurs membres dans une vie et une mission communes, mais exigent cependant une adhérence stricte aux normes éthiques, doctrinales et rituelles. Toutes ces religions ont certainement des pratiques ou croyances différentes de celles des religions dominantes. Il n'est donc pas étonnant de constater que certaines personnes s'étant impliquées dans un mouvement, compte tenu de ses exigences rigoureuses, décident que le mouvement en question ne leur convient plus et le quittent. En général, leur départ ne se remarque pas parce que la plupart des individus qui s'étaient engagés regardent leur expérience passée de façon positive, comme une étape supplémentaire de leur quête spirituelle.

À l'opposé, parmi ceux qui quittent volontairement leur mouvement, il y a un petit nombre d'apostats qui recherchent une grande notoriété en attaquant publiquement leurs anciennes activités et associations religieuses, que ce soit dans la presse ou devant les tribunaux. Considérés comme des sources d'information bienvenues auprès d'un public à la fois curieux et peureux de ces nouveaux mouvements religieux méconnus, ces apostats sont plus souvent traités comme des causes célèbres que comme des parias. Mais comme nous le verrons ci-dessous, ni l'ancien membre se retirant discrètement ni l'apostat verbalement agressif ne peuvent être considérés comme des interprètes objectifs et sérieux des mouvements auxquels ils ont appartenu.

IV. I. LES TYPES DE DÉPART

II y a dans le grand public, un malentendu largement répandu selon lequel peu de départs des nouveaux mouvements religieux sont des expériences volontaires et positives. Le concept des nouvelles religions en tant que groupes fortement enrégimentés, contrôlant la pensée et les actions de leurs membres grâce à des techniques de « contrôle mental », est profondément ancré dans l'esprit des gens, en grande partie à cause de l'appétit des médias pour les histoires affreuses rapportées par les ex-membres et aussi à cause de la propagande des associations anti-sectes. Même les premières études universitaires concernant les nouveaux mouvements religieux ont perpétué cette notion erronée en fondant leurs études presque entièrement sur les apostats qui avaient été forcés de quitter leurs associations religieuses antérieures soit à la suite d'un déconditionnement forcé (déprogrammation), soit à la suite d'une hospitalisation d'office. Mais un certain nombre d'études spécialisées (par exemple, James A. Beckford, Controverses sur les cultes : La réponse sociétale aux nouveaux mouvements religieux, Londres: Tavistock Publications, 1985; Stuart A. Wright, Quitter les cultes : La dynamique de l'apostasie, Washington, Société pour l'étude scientifique de la religion, 1987) ont clairement démontré qu'il existait deux types très différents d'apostasie correspondant chacune à des évaluations apostates très différentes concernant les nouveaux mouvements religieux.

Seule une infime minorité des apostasies des nouveaux mouvements religieux sont le résultat d'apostasies forcées. Les efforts coercitifs de « sauvetage » d'un individu en le retirant de son nouveau mouvement religieux proviennent toujours d'une initiative extérieure. Les parents opposés à l'engagement d'un individu dans une nouvelle religion doivent faire face à un double problème : pourquoi cette personne s'est-elle engagée et comment la désolidariser de ladite religion ?

L'explication donnée en réponse à la première question est généralement le « lavage de cerveau », ce qui justifie alors une solution de déconditionnement forcé pour résoudre le second problème. Le scénario du lavage de cerveau « explique » comment une personne convertie à une nouvelle religion en vient à embrasser et à défendre ce qui semble être, de l'extérieur, des croyances et pratiques absurdes. L'individu en question est considéré comme victime de diverses techniques psychologiques et sociologiques de contrôle du mental. Dans ces circonstances, le seul moyen de « sauver » cette personne est une intervention d'envergure qui la libérera de ses liens. Le recours à l'enlèvement et au déconditionnement forcé ou à la mise sous tutelle et à l'hospitalisation sont considérés comme des moyens nécessaires pour protéger contre eux-mêmes les adeptes malavisés et manipulés des nouvelles religions. Sous une forme ou sous une autre, les accusations de lavage de cerveau et les justifications des déconditionnements forcés sont à la base de ces « opérations de sauvetage ».

Ces apostats ainsi contraints par la force ont aidé à alimenter la controverse autour des nouvelles religions, à cause de leur grande visibilité dans les médias et des procès qu'ils intentent légalement contre leurs anciens coreligionnaires. Étant disposés à passer pour des « survivants de minorités religieuses », ils deviennent un fait divers à sensation pour les médias, car ils représentent souvent la seule source d'information sur les nouvelles religions à la disposition du grand public. À ce stade du processus, la relation logique entre le lavage de cerveau et le déconditionnement forcé fonctionne en sens inverse. Le fait même que le déconditionnement forcé « fonctionne » devient une preuve de la véracité du lavage de cerveau pour les personnes extérieures concernées et pour certains anciens membres. Le changement radical et soudain de croyance et de comportement de l'individu récupéré après un déconditionnement forcé est considéré comme la preuve évidente qu'il était bien la victime, si ce n'est le prisonnier, d'une religion malveillante. De plus, le fait qu'ils aient « récupéré leur enfant chéri » incite les parents à en aider d'autres dans le même cas en rendant public leur propre histoire et en apportant leur soutien aux associations anti-sectes qui les ont aidés. De cette façon, un petit pourcentage d'apostats et leurs « sauveteurs » forment (ou plutôt déforment) la perception du public envers les apostats des nouvelles religions.

Contrairement à ce que pense l'opinion publique, la très grande majorité des apostats des nouvelles religions sont des apostats volontaires. De plus, la plupart de ceux qui sont partis de leur plein gré parlent positivement de certains aspects de leur expérience passée. Même s'ils reconnaissent que le mouvement religieux n'a pas pleinement satisfait leurs attentes personnelles et spirituelles, la plupart des apostats volontaires ont trouvé des valeurs rédemptrices dans leurs associations et activités religieuses passées.

Mais il existe quelques apostats volontaires de nouvelles religions qui ont quitté leur mouvement rempli d'amertume et qui critiquent durement leurs associations et activités religieuses passées. Leur dynamique de séparation d'un groupe religieux autrefois aimé est analogue à celle d'une séparation maritale et d'un divorce remplis d'amertume. Le mariage et la religion impliquent tous deux un degré significatif d'engagement. Plus l'engagement est profond, plus la séparation est traumatisante. Plus l'engagement a duré longtemps, plus pressant est le besoin de blâmer l'autre de l'échec de la relation. Les membres de longue date profondément impliqués dans un nouveau mouvement religieux qui finissent par éprouver un certain désenchantement de leur religion en font souvent porter tout le blâme à leurs anciennes associations et activités religieuses. Ils transforment les petites erreurs en énormes préjudices. Ils transforment leurs propres déceptions en trahisons malveillantes. Ils en viennent même à raconter d'incroyables mensonges dans le but de porter atteinte à leur ancienne religion. Il n'est pas surprenant que ces apostats, en fin de compte, en appellent au scénario du lavage de cerveau qui est habituellement invoqué pour justifier le désengagement de nouveaux mouvements religieux par la force.

IV. II. LES TACTIQUES DE RÉINSERTION

Le désengagement d'anciennes activités ou d'associations religieuses ne représente qu'une partie du processus de renoncement à la foi d'une personne en un nouveau mouvement religieux. L'apostat, qu'il soit volontaire ou forcé, doit faire face à la tâche plus redoutable de se réinsérer dans la culture dominante et de se recréer une nouvelle identité et un nouveau point de vue sur le monde. Il est rare que cette réinsertion se limite à un simple retour au style de vie et au point de vue adoptés avant l'adhésion au nouveau mouvement religieux. Le fils ou la fille « prodigue » revient différent et ramène avec lui toutes ses expériences qui, d'une façon ou d'une autre, doivent être expliquées, et intégrées dans une nouvelle situation psychologique et sociale. Cette transition est souvent influencée par les systèmes familiaux, les réseaux sociaux, les groupes religieux, les institutions éducatives et les associations anti-sectes. Il n'est pas surprenant que l'influence de ces groupes colore profondément l'interprétation que l'apostat fait de ses anciennes activités et associations religieuses.

Quelle que soit la manière dont ils sont partis, les apostats doivent tenir compte à la fois de leur conversion antérieure à un mouvement religieux non traditionnel et de la séparation qui a suivi. Ils trouvent souvent la justification personnelle qu'ils recherchent auprès d'associations anti-sectes ou de groupes religieux fondamentalistes, les deux avançant des explications de lavage de cerveau pour rationaliser la soudaineté de l'adhésion au nouveau mouvement religieux et également la soudaineté du désaveu. L'information fournie par ces groupes est habituellement extrêmement négative et tendancieuse à l'encontre de l'organisation abandonnée. Plus précisément, ces groupes fournissent des explications toutes faites pour donner leurs versions de l'attrait pour le mouvement religieux et de la libération des apostats. De nombreux sociologues ont remarqué à quel point les récits des « survivants de minorités religieuses » étaient modifiés et trahissaient l'influence de scénarios « de captivité et de libération », chacun faisant un récit stéréotypé d'isolation sociale, de manipulation émotionnelle, de privations physiques, d'exploitation économique et de contrôle hypnotique. Ces « récits atroces » servent à la fois à excuser l'apostat mais aussi à accuser la nouvelle religion de croyances irrationnelles et de comportement immoral. Ils alimentent et déforment également la compréhension de l'opinion publique envers les nouveaux mouvements religieux en faisant croire que ces mouvements sont des menaces pour la liberté de religion et l'ordre public. Étant donné cette publicité négative, même les apostats qui ne sont pas directement influencés par des organisations anti-sectes ou des groupes religieux fondamentalistes sont souvent influencés par le portrait négatif qu'ils ont fait de la religion qu'ils ont quittée.

V. CONCLUSIONS

L'analyse ci-dessus montre clairement que, s'il y a un certain nombre d'apostats au sein des nouveaux mouvements religieux, la très grande majorité des personnes qui se désengagent ne font montre d'aucune animosité durable à l'égard de leurs anciennes activités et associations religieuses. Même s'ils reconnaissent franchement qu'ils ont été déçus dans leurs besoins et leurs espoirs religieux, ils sont cependant capables de reconnaître certaines significations et valeurs positives à leurs expériences passées. A contrario, il existe vraiment un très petit nombre d'apostats profondément déterminés à discréditer, voire à détruire, la communauté religieuse à laquelle ils avaient offert leur loyauté. Dans la plupart des cas, soit ces apostats ont été séparés de force de leur communauté religieuse par l'intervention de la famille ou de groupes anti-sectes, soit ils ont été influencés par des groupes anti-sectes et leur propagande peu après avoir quitté volontairement un nouveau groupe religieux.

Il est indéniable que les opposants irréductibles aux nouveaux mouvements religieux présentent une vue pervertie des nouvelles religions au grand public, aux académiciens et aux tribunaux en raison de leur disponibilité et de leur empressement à témoigner à l'encontre de leurs activités et associations religieuses antérieures. De tels apostats racontent toujours une histoire qui leur donne raison en faisant porter la responsabilité de leurs actions à leur ancien groupe religieux. En fait, les divers scénarios de lavage de cerveau si souvent invoqués à l'encontre des nouveaux groupes religieux ont été largement rejetés par les sociologues et par les spécialistes en matière de religion qui ne voient là que des efforts calculés pour discréditer les croyances et les pratiques des religions non conventionnelles aux yeux des autorités et du grand public. Ces apostats ne devraient pas être considérés comme des informateurs fiables par des journalistes, des spécialistes ou des juristes sérieux. Même les récits des apostats volontaires qui ne gardent pas rancune à l'égard de leurs anciens mouvements doivent être utilisés avec précaution, car ils interprètent leur expérience religieuse passée à la lumière de leurs efforts présents à rétablir leur propre identification et leur propre estime d'eux-mêmes.

En résumé, à la lumière de tout ce qui précède, les apostats de nouvelles religions ne réunissent *pas* les critères d'objectivité personnelle, de compétence professionnelle et de compréhension éclairée attendus de témoins compétents.

LONNIE D. KLIEVER

Dallas, Texas

24 janvier 1995

